

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres des groupes de travail  
chargés de l'élaboration des épreuves externes communes  
au terme de la troisième étape du continuum pédagogique  
pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025**

**A.Gt. 13-07-2023**

**M.B. 10-01-2024**

**Ce texte est abrogé par l'AGCF du 13 juin 2025 et entre en vigueur le 25 août 2025**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 02 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire, notamment les articles 36/3 et 36/4 du titre III/1 ;

Considérant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 avril 2017 fixant les modalités de détachement des enseignants qui participent aux groupes de travail chargés des épreuves externes certificatives visés aux articles 22, 36/4 et 36/12 du décret du 02 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement primaire ;

Considérant les propositions de l'Administrateur général f.f. de l'Enseignement et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs et de Wallonie-Bruxelles Enseignement ;

Sur proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Les groupes de travail chargés de l'élaboration des épreuves certificatives externes communes au terme de la troisième étape du continuum pédagogique sont formés pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025.

**Article 2.** - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en français organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est composé de :

1° trois inspecteurs en charge du niveau secondaire inférieur :

- Roxane CAPPELLE ;

- Gaëlle POLIS ;

- Audrey RENDERS ;

2° quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>ème</sup> secondaire dans :

a) l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Nathalie HEYMANS ;

b) l'enseignement officiel subventionné :

- N[éant]. ;

c) l'enseignement libre subventionné :

- Céline EULAERTS ;

- Thierry VANDERCAMMEN ;

3° quatre membres issus de :

a) la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement officiel subventionné :

- Stephan ANTUOFERMO ;

b) une cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement libre subventionné :

- Pauline LOMBARD ;

- Cécile RACE ;

c) la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Monia CHIARELLI.

**Article 3.** - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en formation mathématiques organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est composé de :

1° quatre inspecteurs en charge du niveau secondaire inférieur :

- Fatima EL MOURABIT ;

- Colette GENOT ;

- Fatima KARIM ;

- Frédéric MASCETTI ;

2° quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge en 1ère ou en 2ème secondaire dans :

a) l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Catherine COCHEZ ;

b) l'enseignement officiel subventionné :

- Damien RAISON ;

c) l'enseignement libre subventionné :

- Dimitri FOUCART ;

- Florent OFFERMAN ;

3° quatre membres issus de :

a) la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement officiel subventionné :

- Nicola PETOLILLO ;

b) une cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement libre subventionné :

- Nadia EL ABBASSI ;

- N[éant]. ;

c) la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Julien ESPOSITO.

**Article 4.** - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en sciences organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est composé de :

1° deux inspecteurs en charge du niveau secondaire inférieur :

- Martine ADAMI ;

- Frédéric DEVRIES ;

2° quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge en 1ère ou en 2ème secondaire dans :

a) l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Jessica BLAIS ;

b) l'enseignement officiel subventionné :

- Anne-Françoise PARISSE ;

c) l'enseignement libre subventionné :

- Sabine OCQUET ;

- Valentine REMY ;

3° quatre membres issus de :

a) la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement officiel subventionné :

- Isabelle LIEMANS ;

b) une cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement libre subventionné :

- Pascale PAPLEUX ;

- Stéphanie PATTE ;

c) la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Tiffany TROGH.

**Article 5.** - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune en langues modernes organisée au terme de la troisième étape du continuum pédagogique est composé de :

1° quatre inspecteurs en charge du niveau secondaire inférieur :

- Cosimo DE PAOLA ;

- Philippe DELHAYE ;

- Hugues LAPOTRE ;

- Mathieu PETIT ;

2° quatre enseignants assurant tout ou partie de leur charge en 1ère ou en 2ème secondaire dans :

a) l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Murielle BACHELART ;

b) l'enseignement officiel subventionné :

- Morgane LANUIT ;

c) l'enseignement libre subventionné :

- Céline DANGRIAUX ;

- Annick DOMINE ;

3° quatre membres issus de :

a) la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement officiel subventionné :

- Leïla ROMDHAN ;

b) une cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement libre subventionné :

- Astrid BALLEGEER ;

- Nathalie DELVIGNE ;

c) la cellule de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Audrey WINTGENS.

**Article 6.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 juillet 2021 portant désignation des membres des groupes de travail chargés de l'élaboration des épreuves externes communes au terme de la troisième étape du continuum pédagogique pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 est abrogé.

**Article 7.** - Le Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 13 juillet 2023.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,

C. DESIR